EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil

municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en

session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien

en exercice: 9 présents: 6 votants: 8

PRELY, Maire.

ŕ

Date de la convocation : 28 novembre 2022

<u>Présents</u>: Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur CHABROUX Cédric

Absents-excusés: Monsieur Cédric PATRIGEON

39/ PARTICIPATION 2022 AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

La commune de Chéry participe depuis plusieurs années au Fonds Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher, fonds destiné à aider les familles en difficulté à faire face aux dépenses liées au logement.

En 2020, la commune y a participé à hauteur de 210 €, montant réparti équitablement entre l'eau, l'énergie et le logement.

Pour information, le FSL a aidé 1 ménage chérois en 2019, pour un montant de 295 €. Nous n'avons pas eu d'informations pour 2021.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation à 70 € par type d'aide, soit 210 € pour l'année 2022. (70 € pour le logement, 70 € pour l'énergie et 70 € pour l'eau)

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer 210 € au FSL pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet www.chervenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022